

notre philosophie, ni notre droit, ni tout le reste, à part un peu de christianisme à la mode d'aujourd'hui, ou déjà de hier.

Et que dire de tant d'irréligion et de positivisme, de débauche et de perversions de toutes sortes! Les dimanches indigènes ne sont plus des jours du Seigneur; mais de l'alcoolisme quasi obligatoire; car même les Missions se sentent obligées d'ouvrir des cafés.

Le mal fait au mariage indigène par notre incompréhension du droit clanique crie vengeance contre l'ethnologie qui n'a pas su être assez juridique.

E. POSSOZ.

**Une représentation théâtrale au Rwanda.**

Pour célébrer le cinquantième anniversaire du premier contact entre la civilisation occidentale et leur culture, les Banyarwanda ont organisé à Astrida trois jours de festivités. Les Pères Blancs ont joué un rôle important dans ces manifestations. L'un d'eux, le R. P. Weymeersch, a conçu et réalisé un jeu scénique qui fut une réussite remarquable : il intéressa les spectateurs Africains et Européens. On conçoit, cependant, que les deux publics, l'un blasé, l'autre primitif, soient, pour des raisons différentes, difficiles à toucher.

Le sujet du jeu scénique est vaste : l'histoire du monde et du Rwanda, du point de vue chrétien. Son titre : « La Rédemption ». Il procède de la tradition des mystères du Moyen Age, plus fidèlement, à mon avis, que les jeux chrétiens modernes, comme par exemple celui de l'Agneau Mystique à Gand en 1949, car dans le jeu d'Astrida le souci didactique et missionnaire est premier. Dans les jeux européens les préoccupations esthétiques sont grandes, et le but religieux consiste à raviver la ferveur des spectateurs plutôt qu'à leur présenter une vérité nouvelle. Pour les Africains, l'Evangile est une histoire entendue et apprise au catéchisme sans que l'imagination ne soit guère touchée. Les Pères Blancs ont voulu, au moyen du jeu scénique d'Astrida, présenter à leurs ouailles et à ceux qui sont encore païens, l'histoire vraie du Christ et de son œuvre, frapper l'imagination visuelle de leur auditoire, leur faire tirer la conclusion suivante : l'histoire du Christ s'est déroulée réellement jadis comme elle est jouée maintenant sous nos yeux. Ce but a été atteint si l'on peut en juger par le témoignage de nombreux spectateurs.

Le jeu comprend trois parties : la création et la chute, la rédemption par le Christ, la christianisation du monde et du Rwanda. Adam et Eve innocents lueillent des lys entourés d'une ronde d'angelots. Le démon en maillet vert coiffé de la tête du serpent détruit le paradis. Puis il reparait ailé, triomphant, vêtu de satin rouge. Il suscite les sept péchés capitaux et les lance dans le monde pour asservir l'humanité. Au son du Boléro de Ravel les hommes défilent courbés, houpillés par le fouet des sept personnages hideux, masqués, gesticulants qui les poussent vers la tête odieuse

Zaire vol 1 v 26 ven 50



du faux dieu mangeur d'enfants. Symbolisme efficace, jeux de scènes expressifs, costumes brillants, jeux de lumière multicolore (le spectacle a lieu le soir, en plein air); et quatre cents figurants disciplinés : cette première partie est une réussite unique, je pense, en Afrique.

La deuxième partie retrace les événements principaux de la vie du Christ; la scène immense permet des épisodes simultanés : Hérode à gauche écoute les suggestions du diable tandis qu'à droite le cortège des rois mages arrive à Bethléem. Au centre un écran : un marteau gigantesque frappe un bras étendu; immense lanterne magique imaginée par le Frère Florin (du Groupe Scolaire d'Astrida) pour représenter la Crucifixion.

La musique provient de deux sources : des enregistrements de musique européenne, choisis par le Père Weymeersch qui a fait l'expérience de leur qualité éducative : il donne un cours d'histoire de l'art au Petit Séminaire de Kabgayi et il a su intéresser ses élèves à notre musique classique. De plus un chœur vaillamment dirigé par le R. P. Seuniois exécute de la musique religieuse et des chants indigènes.

Chantres et acteurs sont tous Africains, élèves des principales écoles du Rwanda. Le texte est en kinyarwanda; un commentaire français est diffusé pour les spectateurs européens. Les acteurs ne s'en tiennent pas au texte rédigé par le P. Weymeersch : celui-ci leur laisse la faculté d'interpréter leur rôle de façon personnelle. Cette création du personnage par l'acteur est la part des Africains dans la réalisation du jeu d'Astrida. Je ne connais pas assez leur langue pour apprécier les qualités littéraires dont ils ont pu faire preuve. Mais j'ai pu constater la conviction et le naturel des acteurs. Les Pères Blancs espèrent que le jeu d'Astrida incitera les Banyarwanda à créer un théâtre autochtone. Chacun sait ce que le théâtre français doit aux Mystères du Moyen Age...

E. MAQUET.

*Zaire Vol. 14 vol, les 50,*

### CHRONIQUE CONGOLAISE

#### Vers l'assimilation légale des élites congolaises?

Une des questions les plus importantes parmi celles qui furent examinées par le Conseil du Gouvernement, au mois de juillet dernier, à Léopoldville, est certes celle de l'assimilation légale des élites indigènes, proposée par le projet de décret sur l'immatriculation.

Ce projet de décret, élaboré à Bruxelles par la Commission Sornier, n'a pas rencontré au sein du Conseil de Gouvernement un accueil unanime, ni chaleureux. D'après le compte rendu officiel, l'idée d'assimilation des élites s'est heurtée surtout à des critiques portant plus sur des modalités de réalisation que sur le principe même. La question a été renvoyée à la Députation permanente qui est chargée de la réexaminer au cours de sa session d'octobre, après avoir pris au préalable l'avis de commissions provinciales.

Le projet de décret porte la suppression du régime actuel de l'immatriculation, qui est d'ailleurs tombé en désuétude. A l'avenir, seuls les Congolais « qui par leur formation et leur manière de vivre seront acquis à la civilisation européenne », seraient admis au bénéfice de l'immatriculation. Celle-ci consacrerait l'égalité entre Noirs civilisés et Blancs, ce qui veut dire non seulement que ces Congolais auraient les mêmes juges et le même officier d'Etat civil que les Blancs, qu'ils bénéficieraient des mêmes lois civiles, pénales, fiscales, sociales, mais qu'ils pourraient habiter les mêmes quartiers que les Blancs, voyager dans les mêmes conditions et qu'ils recevraient le même salaire.

Le projet prévoit que l'immatriculation serait accordée sur l'avis de commissions d'enquête, d'après des critères d'admission non spécifiés.

La question de l'immatriculation occupe l'opinion publique congolaise. « Le Courrier d'Afrique » en approuve le principe, mais soulève un certain nombre d'objections juridiques et techniques. Le journal de Léopoldville s'élève contre ceux qui, au sein du Conseil de Gouvernement, se sont déclarés partisans d'une assimilation progressive. Ceci impliquerait, fait remarquer le journal, une limitation des droits de ces Noirs civilisés, vis-à-vis des Blancs. « C'est au fond maintenir une infériorité qui n'est plus basée que sur la couleur ».